

Sécurité Routière - Actions de sensibilisation et de prévention - Demande de subvention

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : La Ville de Besançon met en place un certain nombre d'actions de sécurité routière à destination de différents publics. Il s'agit d'actions de communication, de sensibilisation et de prévention notamment à l'attention des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées, jeunes conducteurs de cyclomoteurs...) et des déplacements de travail. Ces cibles sont celles qui ont été déterminées par le diagnostic de sécurité routière établi dans le DGO (Document Général d'Orientation) dont la Ville est signataire.

Ce document détermine les enjeux prioritaires de sécurité routière pour le Département du Doubs et permet d'établir annuellement le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

L'action de la Ville dans ce cadre permet l'obtention de financements de l'Etat.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 19 000 €.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe de la mise en œuvre de ces actions (la dépense est prévue au budget 2010 sur l'imputation 011.822.6238.90035.35000)

- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du PDASR 2010 (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) d'un montant de 3 000 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.